

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 12 mai 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi dix-neuf mai à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **69**
Nombre de membres présents : **63 dont 62 votants**

Etaient présents :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. BAIL Romain, Mme BARILLON Brigitte, M. BEAUGÉ Christophe, M. BERTHAUX Thierry, M. BONNE Cyrille, Mme BOSQUER Catherine, M. BOURGUIGNON Michel, Mme COLLET Céline, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. COUTANCEAU Bruno, M. DEGOULET Roger, M. DEROO Fabrice, M. DUBAS Jean-Pierre, M. GODEFROY Bruno, M. GRIPPON Marc, M. JEANNE Cédric, M. JOYAU Nicolas, Mme LAMY Anne-Marie, M. LECERF Marc, M. LIZORET Didier, M. MATA Laurent, M. POTTIER Marc, M. RENOUF Thierry, M. SIMAR Olivier, M. SIX Jean-Claude, M. VINCENT Daniel.

Délégués suppléants : M. DIVIER Gérard, M. DUBOST Emmanuel, M. FORESTIER Laurent, M. HUYGHE Clément, Mme LEFÈVRE-PROKOP Nadine, M. MARS Philippe, M. NENARD Cyril, Mme TIPHAIGNE Justine, M. ZANNIER Dominique.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Délégués titulaires : Mme Isabelle ONRAED.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. BUFFETRILLE Alain, M. HOTTELART Laurent.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : Mme AUGÉ Geneviève, M. BENARD Jean-Claude, M. CAREL Clément, M. COLAS Richard, M. COOL Etienne, M. DESHAYES Daniel.

Délégué suppléant : M. BOURGUAIS Jean-Paul, M. TISSIER Jean-Pierre.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégués titulaires : M. CICHETTI Bertrand, Mme DUBOS Annie, M. GERMAIN Patrice, M. PICODOT Géry.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires M. CAILLOUET Michel, M. DELILE Éric, M. MAUNOURY Hervé.

⇒ SMICTOM DE LA BRUYERE

Délégués titulaires : M. BOUJRAD Abderrahman, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MARTIN Gérard.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

Délégués titulaires : Mme FOUREZ Céline, Mme LONCLE Magali, M. OUIN Jacques-Yves.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégués titulaires : M. JUS Frédéric, M. LANDREIN Philippe, Mme MOSTIER Sylvie.

Délégué suppléant : M. PINEL Olivier (non votant).

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. AUBERT Grégory, Mme BROHIER Marie, M. ESCACH Nicolas, Mme LEPETIT Emmanuelle, M. MAUGER Didier, M. TARDIF David.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Délégués titulaires : Mme MAHÉRAULT Nathalie.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. HEUTTE Martial, M. HOTTELART Laurent.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : M. CHEDEVILLE Daniel, Mme COTTRON Nathalie, M. GROULT Pascal, Mme ZEYMES Nathalie.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires : Mme LEMARCHAND Hélène.

Etaient absents (délégués titulaires) :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : Mme AUBERT Catherine, M. CHAPPERON Christophe, M. DE WINTER Damien, M. LEPRUN Frédéric.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20260519-260519_04-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



4. COMPOSITION DU BUREAU DU SYVEDAC – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical élit, parmi les délégués qui le composent, un Bureau composé d'un Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est déterminé librement par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents.

Conformément à l'article 8 « Administration – Fonctionnement » des statuts du SYVEDAC :

- ⇒ Le nombre de Vice-présidents et autres membres du bureau est fixé par le Comité syndical ;
- ⇒ Chaque adhérent est représenté au Bureau par au moins un représentant.

Le Bureau peut recevoir du Comité, délégation des pouvoirs nécessaires à la vie du Syndicat sous réserve toutefois du respect des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres du Comité syndical.

Il est rappelé que, sur le mandat précédent (avant l'installation, le 10 mars 2026, des représentants de Cingal-Suisse Normande et SMICTOM de la Bruyère, nouveaux territoires adhérents au 1^{er} janvier 2026), le Bureau du SYVEDAC était composé de 15 membres :

- 1 Président ;
- 7 Vice-présidents ;
- 7 autres membres.

Avec la répartition suivante :

Groupements adhérents	Nombre de membres
Caen la mer	5
Cœur de Nacre	2
Lisieux Normandie	2
Normandie Cabourg Pays d'Auge	2
Pays de Falaise	1
SMICTOM de la Bruyère	1
Val Ès Dunes	1
Vallées de l'Orne et de l'Odon	1
TOTAL	15

Il est proposé au Comité syndical de procéder à la détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres qui composeront le Bureau du SYVEDAC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519_04-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



LE COMITE SYNDICAL

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 8 « Administration – Fonctionnement » des statuts du SYVEDAC ;

Vu la délibération du 19 mai 2026 relative à l'installation des délégués titulaires et suppléants au SYVEDAC ;

Vu l'élection du Président du SYVEDAC le 19 mai 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

DECIDE de fixer à 18 le nombre des membres du Bureau du SYVEDAC qui sera composé d'un Président, de 8 Vice-présidents et de 9 autres membres ;


DECIDE de la répartition suivante des membres du Bureau entre groupements adhérents :

Groupements adhérents	Nombre de membres
Caen la mer	6
Cingal-Suisse Normande	1
Cœur de Nacre	2
Lisieux Normandie	2
Normandie Cabourg Pays d'Auge	2
Pays de Falaise	2
SMICTOM de la Bruyère	1
Val Ès Dunes	1
Vallées de l'Orne et de l'Odon	1
TOTAL	18

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, ou s'y rapportant.

Pour extrait conforme



Le Président,
Nicolas JOYAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519_04-D

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

